

2021_CT2_623

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe - CT2 Collecte et traitement des déchets - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Matériel de collecte"

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 9 décembre 2021

06_3_01

■ **Budget Annexe - CT2 Collecte et traitement des déchets - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Matériel de collecte"**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 16 décembre 2021

10568

■ Budget Annexe - CT2 Collecte et traitement des déchets - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Matériel de collecte"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il convient aujourd'hui de réviser le montant de l'opération d'investissement existante « matériel de collecte_Acquisition et réparation » créée par délibération n° FAG 063-3082/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 et révisée par délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018. Le montant de cette opération d'investissement est de 9 326 821 € au 01/01/2019.

Cette opération d'investissement regroupe les acquisitions de véhicules de collecte et d'exploitation et de grosses réparations de matériels correspondant à des besoins récurrents annuels pour assurer le service de la collecte et de transport des déchets.

C'est dans ce contexte et pour des raisons de continuité de service public, qu'il convient aujourd'hui de réviser à la hausse le montant de l'opération d'investissement existante.

L'augmentation de cette opération de programme est rendue nécessaire :

- en raison du caractère récurrent et annuel de ce type d'investissement,
- en raison de l'atteinte en 2022 du montant précédemment décidé.

L'opération d'investissement « matériel de collecte-Acquisition et réparation », d'un montant de 9 326 821 € au 1^{er} janvier 2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget Service Public d'Elimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme 1821604BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 5 980 242 € TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération 2018243000 d'un montant de 9 326 821 € TTC avant révision à un montant révisé de 15 307 063 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 063-3082/17/CM du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 14 décembre 2017 relative à l'approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Pays d'Aix et modification d'autorisations de programmes,
- La délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'ouverture et la modification d'autorisations de programme du budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021.

Oui le rapport ci-dessus**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2018243000 pour un montant de 5 980 242 €TTC, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2018243000 (ex AP183 sur Astre) relative « matériel de collecte-Acquisition et réparation » pour un montant de 5 980 242 euros TTC portant le montant total révisé de l'opération à 15 307 063 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 2018243000, nature 21828, fonction 7212, autorisation de programme 1821604BCO

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2021 : 5 811 063 euros TTC

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 2 076 euros € T.T.C

CP 2022 : 1 720 000 euros T.T.C

CP 2023 : 1 900 000 euros T.T.C

CP 2024 : 1 900 000 euros T.T.C

CP 2025 : 1 900 000 euros T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe - CT2 Collecte et traitement des déchets - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Matériel de collecte"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **14 DEC. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_623-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021